



Groupe de travail régional de Hasselt

30 avril 2025

RAPPORT

30 AVRIL 2025

CONVENORS	Wendy Van Vlasselaer (Voka Malines/Campine) - Nathalie Sterkmans (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Wendy Piette (AGD&A)
PRÉSENTS	<p><u>AAG&A</u> : Nathalie Sterkmans, Gert Verboven, Bart Engels, Stefan Kessen, Wim Weyn, Lisa Vivijs, Wendy Piette.</p> <p><u>Membres de Voka Malines/Campine</u> : Wendy Van Vlasselaer (VOKA Malines/Campine), Gaëlle Wouters (VOKA CdC Limburg), Matthias Belmans (United Sports Brands Europe), Kjell Jamin (Mazda Europe), Margot Simons (Gerlach & Co), Rob Van Den Berghen (ODTH), Alexander Schmitz (Pfizer), Martina Wouters (Roland Central Europe), Marc Staal (Scania), Koen De Ceuster (Stanley Black&Decker), Astrid Smits (Tigro Industries), Chris Vekemans (Tigro Industries), Stefanie Kriekemans (Nike), Peter Declerck (Nippon Express), Luigi Zumbe (Nitto Belgium), Veerle Lynen (Mobis Parts Europe), Anamaria Scarlat (Neovia Logistics), Ali Koçak (Mobis Parts Europe), Els Van Goethem (Alcon Laboratories Belgium), Dimi Van Gossum (ClearCustoms), Olivier Deprez (Aurubis), Inge Houtmeyers (Allsport), Roeland Vandenberg (Atlas Copco), Tanja Hechtermans (Atlas Copco), Digdem Acar (Friesland Campina Belgium), Steven De Nef (Gerlach & Co), Petra Vorias (Gheys), Bjorn Bollingh (Crossroad Communications), Carl Roels (Essers), Dorien Haesendonckx (Kuehne & Nagel), Lobke Van Olmen (Kuehne & Nagel), Olivier Van Hooland (Gosselin Group), Marcia De Meutter (Graco), Elke Danckers (Janssen Pharmaceutica).</p>
EXCUSÉS	
ABSENTS	

Ouverture de la réunion

Le Forum douanier régional de Hasselt est ouvert par madame Wendy Van Vlasselaer (VOKA Malines/Campine) et madame Nathalie Sterkmans (AGD&A).

Point 1 de l'ordre du jour : MASP + traitement des questions reçues (explication par Bart Engels) - PPT dias 5 à 20

Lors de la concertation régionale, une réunion est organisée sur Teams avec le business analyste pour IDMS (Tine Druyts), le business analyste pour AES (Wouter De Vlieger) et la personne de contact pour CCRM (Ilse Eelen).

IDMS

Tine Druyts présente le planning concernant IDMS, selon lequel la fin de la phase de transition est prévue pour le 16.06.2025. IDMS a débuté le 23.10.2024 avec des jeux de données restreints. Les changements qui interviendront d'ici le 16.06.2025 et les actions à mener ultérieurement sont résumés.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions à Tine Druyts.

Question d'Anamaria (Neovia) : Pour apurer la déclaration NCTS avec une déclaration IDMS, il est obligatoire dans IDMS de remplir le document préalable par article, sinon un message d'erreur apparaît. Tine confirme et indique que ce problème peut être résolu avec « CLE ».

Luigi (Nitto) soulève le fait que les forwarders établissent généralement des déclarations NCTS avec quelques codes NC uniquement plutôt que de ventiler tous les articles par code NC. Nathalie (AGD&A) informe que des contrôles des déclarations NCTS vont avoir lieu et que celles-ci doivent donc être correctes.

Bjorn (Crossroad) demande si le lien avec EMCS sera également prévu dans IDMS. Tine confirme et ajoute qu'il sera présent à terme. Bjorn signale que des problèmes subsistent encore dans le calcul de la TVA. Ces problèmes seront également résolus.

Marc (Scania) fait remarquer qu'il y aura encore bon nombre de changements d'ici le 16.06.2025. Il demande comment les entreprises seront informées de ces changements pour pouvoir procéder à des tests. Tine signale que la plupart des changements sont déjà disponibles dans la version de test.

<https://financien.belgium.be/fr/Actualites/masp-point-sur-la-situation-d%E2%80%99idms-au-160625>

AES

Les questions des opérateurs concernant AES sont soumises à Wouter De Vlieger. Wouter demande que tous les problèmes soient envoyés au helpdesk AES (AES.helpdesk@minfin.fed.be) en mentionnant toujours le MRN.

Le déploiement ultérieur des processus MASP prévoit également la mise en œuvre de l'avis EXS. Dans la phase initiale d'AES, les données de sécurité ont été soumises en même temps que la déclaration d'exportation présentée sous la forme d'un message combiné. Toutefois, ces données peuvent également être fournies séparément via un EXS.

Wouter explique également que l'extrait des documents d'exportation qui était disponible dans l'application Web PLDA sera également disponible à terme pour AES.

<https://www.naforna.be/fr/nouvelles/11042025-masp-aes-mise-en-oeuvre-exs> [AES Export | SPF Finances](#)

CCRM

Roeland (Atlas Copco) a posé une question concernant les problèmes liés au CCRM entraînant des retards dans les expéditions de conteneurs. Ilse Eelen, personne de contact pour CCRM, confirme que des problèmes existent dans CCRM mais qu'ils ne seront pas résolus car CCRM va disparaître dès le lancement de PN/TS.

Toutefois, une procédure, que l'agent maritime doit suivre en cas de problème, est prévue. Il doit envoyer un e-mail à une adresse électronique de la douane qu'il connaît, une réponse automatique est alors envoyée par la douane indiquant que le conteneur est autorisé à quitter le terminal. En conclusion, les cas de retard sont à imputer à l'agent maritime et non à la douane.

[Frequently asked questions | Certified Pick up](#)

NCTS P5

Stefanie (Nike) a évoqué des problèmes concernant NCTS P5. La problématique concernant la Turquie ne serait toujours pas résolue. Ce dossier continuera dès lors d'être suivi.

Nathalie (AGD&A) signale également que l'introduction de remarques au déchargement rencontre des problèmes dans la procédure simplifiée. Les déclarations restent bloquées au statut « déchargé ». Une solution possible consiste à faire passer la déclaration NCTS à l'arrivée par la procédure normale - GLLP. Nathalie informe que ce problème est prioritaire.

Point 2 de l'ordre du jour : MyCustoms (explication par Stefan Kessen) - PPT dias 21 à 23

La région de Hasselt a commencé MyCustoms le 19.03.2025 comme pilote. Depuis le 25.04.2025, MyMinfin Pro est entré en production. Toutes les communications entre l'AGD&A et les opérateurs devront passer par cette application. Il est crucial que les opérateurs mettent en ordre leurs mandats dès que possible. En cas de problème, il est demandé d'en informer la douane afin de pouvoir le transférer au groupe de projet « MyCustoms ».

Dimi (ClearCustoms) déclare qu'il a déjà reçu un message dans MyMinfin Pro, mais qu'en l'ouvrant, un message « error » est apparu.

La chambre de régie continuera de travailler un moment avec les e-mails + MyMinfin Pro, mais l'objectif est que tout se déroule via MyMinfin Pro. Aucun délai n'est connu, mais les entreprises seront informées sans faute à ce sujet.

Bart Engels (AGD&A) ajoute qu'une concertation nationale du groupe de travail Operations a eu lieu le 28.03.2025. Bert Matthijs (AGD&A) y a expliqué le nouveau processus de contrôle et a lancé un appel au secteur privé pour qu'il participe au sous-groupe de travail « MyCustoms ». Les candidatures peuvent être envoyées à forumda@minfin.fed.be.

[Mandat Douane PRO | SPF Finances 20250328 Rapport GT Operations.pdf](#)

Point 3 de l'ordre du jour : Autorisation Commerçant Alcool et Tabac (explication par Gert Verboven) - PPT dias 24 à 28

À partir du 01.05.2025, la nouvelle autorisation « Commerçant Alcool et Tabac » sera disponible. La nouvelle autorisation doit être demandée via le portail MyMinfin. Toutes les anciennes autorisations sur papier doivent être remplacées par une nouvelle autorisation. La délivrance de cette nouvelle autorisation se fait de manière entièrement automatique et immédiate. Une période de transition de six mois a été prévue pour permettre à tous les commerçants de se mettre en règle au plus tard le 01.11.2025.

[10.04.2025 Accises :Nouvelle autorisation « Commerçant Alcool et Tabac » | Forum national](#)

Point 4 de l'ordre du jour : Autorisations en douane – nouvelle procédure à partir du 01.06.2025 (explication par Gert Verboven) - PPT dias 29 à 39

À partir du 01.06.2025, 22 autorisations en douane devront être demandées/renouvelées/modifiées via CDS (Customs Decisions Systems). CDS se compose de deux éléments : EU Trader Portal (pour les opérateurs économiques) et CDMS (Customs Decisions Management System - pour les autorités douanières).

Outre le portail le EU Trader Portal, il existe également le EU Customs Trader Portal pour les demandes concernant les OEA - RTC - INF - numéro REX - T2L/T2LF.

https://taxation-customs.ec.europa.eu/online-services/online-services-and-databases-customs/cds-customs-decisions-system_fr
https://financien.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/facilitation/eu-trader-portal/manuels-dutilisation-eu-trader-portal

Point 5 de l'ordre du jour : Évolution déclarations d'importation PLDA (explication par Nathalie Sterkmans) - PPT dias 40 à 41

L'évolution du nombre de déclarations d'importation PLDA établies dans la région de Hasselt au niveau des articles est présentée à titre d'information. En très peu de temps, une augmentation considérable a été observée, en raison du glissement de l'e-commerce de Bierset vers la région de Hasselt et la région d'Anvers. Actuellement, la région de Hasselt parvient encore à contrôler les expéditions sélectionnées le jour même ou au plus tard le lendemain. Mais cette évolution pourrait éventuellement entraîner des retards à terme.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions/Divers - PPT dias 42 à 44

Peter (Nippon Express) souhaite revenir sur la discussion précédente concernant l'apurement de la déclaration NCTS avec une déclaration IDMS. Pour les déclarations NCTS, la législation européenne s'applique et le code NC à 6 chiffres est suffisant. Pour la déclaration IDMS, le code NC doit être composé de 10 chiffres. Il est donc possible que la déclaration NCTS regroupe les différents codes NC de 6 chiffres. Kjell (Mazda) mentionne que chez eux, il y a parfois 200 codes de marchandises différents. Nathalie (AGD&A) prend bien en compte ces préoccupations et examine quelles seront les conséquences si les contrôles des déclarations NCTS commencent à être effectués.

Tanja/Roeland (Atlas Copco) font également savoir que le système NCTS comporte un bug concernant la période de validité du document T. Cette période est erronée sur la version imprimée de la déclaration NCTS. DHL Express établirait également des documents T sans poids net, mais l'entreprise est informée du problème et le résoudra.

Enfin, il est également demandé si l'établissement d'une déclaration spontanée est prévu dans IDMS. En effet, en cas de recouvrement par l'ESD d'une déclaration NCTS non apurée, cela ne peut être déclaré qu'avec une déclaration spontanée.

Prochain forum régional de la douane : 10 octobre 2025 à VOKA Malines.